



COMITÉ SYNDICAL Délibération n° 7

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an 2023, le 23 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102

Membres présents : 60

Pouvoir : 1

Excusés : 23

Membres votants : 61

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

Conformément aux dispositions de l'article 200 du décret du 12 juin 1983, le Vice-Président en charge des finances soumet aux membres du Comité Syndical, le compte de gestion pour l'exercice 2022, Monsieur le Payeur Départemental étant empêché.

Le tableau suivant fait apparaître le résultat définitif de cet exercice, égal à l'excédent constaté par Monsieur Le Comptable des Finances Publiques:

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part Affectée à l'investissement CA 2021	Résultat CA 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-718 781,00€		560 369,02€	-158 411,98€
Fonctionnement	2 425 195,90€	2 275 195,90€	2 229 732,14€	2 379 732,14€
TOTAL	1 706 414,90€	2 275 195,90€	2 790 101,16€	2 221 320,16€

Le Vice-président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte de gestion 2022.

Ouï cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité :

- D'adopter cette délibération

Extrait certifié conforme,

Le Président

Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication